

DIRECTION ACHATS

N° 08 /D/DA/2022

DECISION

ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 46-2-a ;
- Considérant la procédure de passation de l'appel d'offres ouvert n° 72/BKAM/2022 (marché cadre sur 5 ans) portant sur la souscription aux licences, mise en œuvre et assistance pour les systèmes et logiciels RED HAT ;
- Considérant la constatation, par la commission d'appel d'offres avant de procéder à l'ouverture de l'offre financière du seul soumissionnaire retenu à l'issue de la phase d'évaluation technique, d'une erreur de calcul au niveau du montant maximal annuel publié dans l'avis de l'appel d'offres susvisé et précisé dans l'estimation financière détaillée confidentielle établie par la Banque ;
- Considérant le procès-verbal n° 2 et final de la commission d'appel d'offres en date du 26 août 2022 proposant l'annulation de l'appel d'offres susvisé pour vice de procédure ;

Le Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler l'appel d'offre n° 72/BKAM/2022 portant sur la souscription aux licences, mise en œuvre et assistance pour les systèmes et logiciels RED HAT, pour vice de procédure.

Rabat, le 1^{er} septembre 2022


P.I
NADA BELAHCEN
ADJOINT PAR INTERIM DU RESPONSABLE
DE LA DIRECTION ACHATS